



## CHEF D'EQUIPE BATIMENT H/F

### Chassiers, Auvergne-rhone-alpes

Envibat et Synernat forment une entreprise sociale Ardéchoise spécialisée dans les travaux de pierre sèche et second oeuvre bâtiment. et d' environnement .

Dans le cadre de ses activités, Envibat recherche un(e) :

#### CHEF D'EQUIPE BATIMENT H/F

##### Votre mission :

Sous la responsabilité du dirigeant ou du conducteur de travaux, vous serez en charge de la préparation et de l'exécution des chantiers qui vous seront confiés, généralement dans le domaine de la pierre sèche (calades, faysses...) et épisodiquement du second oeuvre (petite maçonnerie, peinture, placo )

- Assurer l'approvisionnement du chantier
- Gérer son équipe et collaborer au parcours des salarié(e)s (8 personnes)
- Être le garant de la sécurité sur chantier
- Être le garant de la bonne exécution du chantier en termes de qualité.

##### Votre Profil :

- Maîtrise des techniques de pierre sèche (calades, faysses...), de second oeuvre bâtiment : petite maçonnerie, peinture, placo
- Elaboration des devis
- Expérience en formation/encadrement d'équipe (8 personnes)
- Connaissance et respect des consignes de prévention et sécurité au travail
- Capacité à motiver une équipe (écoute, gestion des conflits, management personnalisé, esprit d'équipe...)
- Travail en toute autonomie (matériel , planification, organisation, gestion des travaux, relations avec les tiers : clients, fournisseurs, Direction, maintenance du matériel...)
- Connaissances informatiques (texte, tableur)
  
- Permis B - (BE (remorque) et CACES R372 très appréciés)

##### Conditions d'emploi :

- Contrat CDI
- 35H sur 4 jours (du lundi au jeudi)
- Salaire brut mensuel : 2600euros
- Convention collective ACI

Poste basé à 07110 Chassiers

Rejoignez-nous !

##### Référence

22120810260

##### Date de publication

08/12/22

##### Entreprise

Synernat - Envibat

##### Région

Auvergne-rhone-alpes

##### Ville

Chassiers

##### Secteur

Bâtiment Second Oeuvre

##### Type de contrat

- Temps plein
- CDI